



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.51
5 juillet 1977

FRANCAIS SEULEMENT

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 7 de l'ordre du jour provisoire. Rapports
des divisions et des gouvernements sur la
situation dans leurs régions et leurs pays
et sur les progrès accomplis quant à la
normalisation des noms géographiques depuis
la deuxième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques

RAPPORT PRESENTE PAR MADAGASCAR^x

^x Document préparé par le Secrétariat du Comité national des noms géographiques,
Institut cartographique de Madagascar, B.P. 32, Antananarivo, Madagascar.

1. COMITE NATIONAL DES NOMS GEOGRAPHIQUES

L'événement de cette période a été l'aboutissement des efforts menés depuis les 2 premières conférences pour la création d'un comité national des noms géographiques.

Une commission de toponymie existait déjà au sein du Service Géographique depuis 1967 mais son audience était limitée car elle ne pouvait décider que sur le choix des noms géographiques d'importance mineure (petits villages ou campements perdus en pleine campagne, petites rivières ou détails de faible importance peu connus). Cette commission de toponymie était composée des ingénieurs et techniciens du Service Géographique et bénéficiait de l'appui logistique du Service Géographique pour la collecte sur le terrain des données : le volume de ces dernières était déjà important et couvrait tout le territoire national : noms géographiques de localités (y compris les grandes villes) noms géographiques hydrographiques et maritimes, termes génériques.

Il fallait alors créer un comité ayant l'autorité et la compétence nécessaire pour délibérer à l'échelle nationale : c'est ainsi qu'en 1973 fut formé, après approbation du Conseil des Ministres, le comité national des noms géographiques (décret No 73-157 du 15 juin 1973).

Ce Comité de 21 membres comprend des linguistes, géographes, scientifiques, techniciens, administrateurs provenant des grands services gouvernementaux traitant des noms géographiques : Ministère des travaux publics, Ministère de l'intérieur, Institut cartographique, Service topographique, Service hydrographique, Académie malgache, Université (département Lettres et département Géographie), Ministère de l'information, Institut national de la statistique.

Le Comité est un organisme consultatif et ne peut pas décider sur la modification d'un nom géographique ou l'attribution d'un nom à une entité géographique du territoire national : ses propositions seront présentées pour approbation éventuelle en Conseil des Ministres qui décide en dernier lieu.

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises : après avoir défini les principes directeurs relatifs au traitement des noms géographiques il a étudié les termes génériques à utiliser dans la langue nationale à la place de termes génériques français auxquels l'usage scolaire est habitué. Les noms géographiques de localités proprement dits font l'objet de recherches en cours.

2. ETUDE DES TERMES GENERIQUES

Une des premières tâches du Comité a été d'étudier la possibilité de publier des cartes destinées au public national et donc rédigées dans la langue malagasy qui est à la fois langue nationale et officielle.

En effet, toutes les cartes publiées jusqu'à ce jour aussi bien les cartes topographiques que les cartes thématiques et en particulier les cartes destinées à l'usage scolaire ont toutes été rédigées en français.

Sous l'impulsion des ingénieurs de l'Institut cartographique et avec le concours de l'Académie malgache, des chercheurs et enseignants du Ministère de l'éducation nationale, de la Radio et d'un vaste public contacté par correspondance, radio ou visite sur place, ces efforts viennent d'être couronnés de succès par la publication d'un vocabulaire usuel bilingue, français-malgache et malgache-français des termes génériques usuels (400 termes environ) utilisés en géographie et cartographie.

Certes, la liste n'est ni complète, ni entièrement satisfaisante mais l'accueil favorable obtenu auprès des enseignants et des établissements scolaires de toute l'île constitue un très bon point pour les efforts accomplis par le Comité.

3. ETUDE DES NOMS GEOGRAPHIQUES LOCAUX

Etant donné l'étendue du territoire (453 feuilles au 1 : 100 000, de dimensions 30 x 40 Km sont nécessaires pour couvrir l'île entière) et le pourcentage de noms litigieux dans chaque feuille (environ 8 p. 100), le volume des noms qui doivent être examinés par le Comité est énorme : en effet, une feuille contient de 200 à 400 noms géographiques environ, ce qui donnerait un total de 11 000 noms litigieux environ.

Le Comité a limité, dans un premier temps, ses études et recherches sur les noms géographiques figurant sur la carte routière au 1 : 2 000 000, une attention particulière a été portée sur les noms de villes les plus importantes dont la prononciation a été déformée par les étrangers (ex. : Tananarive, Majunga, Tuléar) ou qui ont reçu des noms absolument différents des noms consacrés par l'usage local (ex. : Diégo-Suarez).

Ainsi, on peut citer à titre d'exemple les propositions suivantes présentées par le Comité en vue d'attribuer de nouveaux noms à quelques villes :

Ancien nom	Nom proposé	
Tananarive	Antananarivo	/ ^u atananariv ^u /
Majunga	Mahajanga	/ mahadz ^u g ^a /
Diégo-Suarez	Antseranana	/ ^u atseranan ^a /
Tamatave	Toamasina	/ tuamasin ^a /
Tuléar	Toliara	/ tuliara ^a /

Un pas important sera déjà fait si le problème des noms géographiques et des termes génériques figurant sur la carte routière au 1 : 2 000 000 se trouve résolu dans un avenir proche : le reste du travail en passant aux échelles supérieures ne posera que le problème du volume important des noms à traiter.

4. REALISATION

Les résultats des études menées par le Comité national et en particulier par les chercheurs et enseignants du Ministère de l'éducation nationale et par l'Institut cartographique ont permis à celui-ci de publier trois cartes au 1 : 1 250 000 rédigées entièrement dans la langue nationale et destinées à l'usage scolaire; il s'agit de :

- carte physique
- carte du tapis végétal
- carte des climats.

Des essais de présentation d'une légende bilingue français-malagasy devant satisfaire les usagers étrangers et nationaux sont en cours à l'Institut cartographique; ils concernent en principe toute la gamme de productions cartographiques de cet établissement, à savoir : cartes routières (au 1 : 2 000 000 et au 1 : 500 000), cartes topographiques (au 1 : 100 000 et au 1 : 50 000), cartes générales.

Par contre les moyens de diffusion autres que les cartes n'ont été jusqu'ici que très peu utilisés.
